

# Conditions Générales de la Carte de Fidélité « PRIVILEGE », Lowy by La Wetterenoise.

1. La Carte de fidélité « PRIVILEGE » est une carte de la société La Wetterenoise SA, dont le siège social est 55 Rue de Birmingham, 1080 Bruxelles. Les signes distinctifs qui la composent ne sont ni appropriables ni utilisables.

La Carte « PRIVILEGE » est mise gratuitement à la disposition de toute personne majeure et résidant en Belgique, qui accepte, par la signature du bulletin d'adhésion, les conditions générales d'adhésion à la Carte « PRIVILEGE » et d'adhésion au programme « Lowy d'or » de gestion de points de fidélité, dits « Lowy d'or », dans tous les magasins Lowy de Belgique participant à l'opération. La Carte « PRIVILEGE » est délivrée et utilisable immédiatement en magasin le jour de la demande en échange du bulletin d'adhésion complété. L'adhésion ne peut être enregistrée que si les renseignements communiqués sur le bulletin d'adhésion sont complets, lisibles et exploitables. Les informations contenues dans le bulletin d'adhésion seront transmises au siège de gestion de points de fidélité. Les conditions d'attribution et de gestion des Lowy d'Or sont prévues et mentionnées dans les conditions générales du programme « Lowy d'or » de La Wetterenoise. Ces conditions générales sont consultables sur simple demande dans tous les magasins Lowy participant au programme. Cette demande peut se faire dans le magasin mais aussi sur le site internet [www.lowy.be](http://www.lowy.be). La Carte « PRIVILEGE » comporte un numéro d'identification personnel qui est attribué à l'adhérent. Le compte ne peut être cédé. La Carte « PRIVILEGE » n'est en aucun cas une carte de paiement.

2. Les fonctions de « fidélité » permettent à l'adhérent d'accumuler des points lorsque sa Carte « PRIVILEGE » est utilisée pour des achats dans tous les points de vente Lowy.

2.1. Le cumul des points est déclenché dès l'adhésion :

- 2.1.1. Par l'achat de certains produits signalés dans les rayons concernés et/ou dont la liste, variable, figurera sur les dépliants mis à la disposition de l'adhérent.
- 2.1.2. Les Lowy d'Or ne pouvant être attribués qu'une seule et unique fois au titre d'une même opération, une seule carte peut être utilisée pour chaque achat.
- 2.1.3. Indépendamment du nombre de points dont il dispose, tout adhérent peut bénéficier ponctuellement de points supplémentaires attribués sans obligation d'achat en certaines occasions exceptionnelles.
- 2.1.4. Important : les Lowy d'Or relatifs à un achat ayant fait l'objet d'un remboursement ou d'un retour de marchandises seront annulés. Il est précisé que tout Lowy d'Or indûment perçu par l'adhérent sera automatiquement débité de son compte par Lowy by La Wetterenoise

2.2. Le nombre de Lowy d'Or cumulés acquis sera le cas échéant soit consultable sur le site internet [www.lowy.be](http://www.lowy.be) ou dans les magasins sur présentation de la carte, soit en envoyant un sms au 3543 contenant lowy et le numéro de carte (0,50€ par sms). Toute réclamation sur ce cumul de point devra être faite auprès du Service Clientèle Carte « PRIVILEGE » par email à l'adresse [privilege@lowy.be](mailto:privilege@lowy.be). Les Lowy d'Or ne peuvent être ni cédés, ni échangés contre espèces.

2.3. Les Lowy d'Or donnent droit à des cadeaux figurant sur le dernier catalogue cadeaux Lowy d'Or en vigueur à la date de la demande. Les conditions d'obtention de ces cadeaux sont décrites dans le catalogue du programme « Lowy d'Or » et soumises aux conditions générales de La Wetterenoise.

2.4. La durée d'adhésion est à durée indéterminée sous réserve de résiliation par le client ou par Lowy. Tout adhérent n'ayant pas acquis au moins 400 Lowy d'Or sur 12 mois consécutifs pourrait voir son adhésion résiliée par La Wetterenoise et ses points invalidés.

3. Echange des points contre les avantages du programme Lowy d'Or Les Lowy d'Or sont convertibles en primes auprès de chacune des enseignes partenaires Lowy d'Or. Pour connaître le nombre de Lowy d'Or nécessaires à chaque prime proposée, ainsi que la période de validité ou les modalités spécifiques, l'adhérent pourra s'informer en consultant les communications (affiches en magasins, sur le site internet) éditées par Lowy By La Wetterenoise. Les Lowy d'Or les plus anciens et en cours de validité seront convertis en premier.
4. Seul l'adhérent peut convertir ses Lowy d'Or en prime.
5. Tout ou partie des règles et avantages exposés dans les présentes conditions générales et dans le catalogue du programme « Lowy d'or » pourront être suspendus, modifiés ou supprimés à tout moment à l'initiative de Lowy by La Wetterenois. Une information par affichage sera effectuée à l'avance ainsi que sur le site internet [www.lowy.be](http://www.lowy.be) . Aucune modification, y compris la suppression de la Carte« PRIVILEGE », n'ouvrira droit à indemnisation pour l'adhérent. En cas d'arrêt du programme, Lowy by La Wetterenoise informera ses adhérents avec un mois de préavis et accordera aux adhérents pendant une période de 3 mois la possibilité d'échanger les Lowy d'Or qu'ils auront acquis au jour de l'arrêt du programme contre des cadeaux du dernier catalogue en vigueur, dès lors qu'ils auront acquis le nombre de points suffisants. A défaut d'échange à l'initiative de l'adhérent, les Lowy d'Or seront définitivement perdus.
6. Lowy by La Wetterenoise, qui gère le programme de fidélisation « Lowy d'or » , et qui exploite des points de vente ou de services qui ont adhéré au programme, ne pourront être tenues responsables des conséquences directes ou indirectes des éventuelles anomalies de fonctionnement du programme de la Carte« PRIVILEGE », ou pouvant porter sur des cadeaux obtenus par les adhérents ou encore sur des avantages dont les adhérents ont bénéficié et ce quelle que soit la cause de ces anomalies. Elles feront néanmoins leur possible pour conserver aux adhérents, en cas d'anomalie, le bénéfice de leur cumul de points de fidélité.
7. L'adhérent est gardien de sa carte. En cas de perte ou de vol de la carte, l'adhérent devra se présenter dans un magasin de l'enseigne pour remplir un nouveau bulletin de souscription en précisant le motif "carte volée/perdue/détériorée". Dès lors, une nouvelle carte lui sera remise et le total des points cumulés sur l'ancienne carte lui sera transféré sur la nouvelle. Entre le moment où la carte a été perdue ou volée et le moment où la nouvelle carte aura été validée, la société gestionnaire est déchargée de toute responsabilité. Si l'adhérent de la carte n'a pas informé Lowy by La Wetterenoise dans les conditions sus énoncées, l'adhérent perdra la possibilité d'utiliser les points fidélité accumulés ainsi que tous les autres avantages associés à la carte.
8. Pour les changements d'adresse, de nom, ou toute indication l'adhérent s'adressera dans les différents points de vente ou par internet. L'adhérent garantit l'exactitude des informations fournies et sera seul responsable de toutes les indications erronées, incomplètes ou obsolètes. Les Lowy d'Or validés ne seront utilisables que si les informations de l'adhérent auront été complétées avec exactitudes et que la société La Wetterenoise sera en possession au minimum du Nom, Prénom, Code postal, Date de naissance et au moins une des informations suivantes : un numéro de GSM ou une adresse email). Pour les personnes certifiant sur l'honneur ne posséder ni de numéro de GSM ni d'adresse email, le numéro de téléphone filaires sera exigé.
9. Les Lowy d'Or sont valides jusqu'au 31 décembre de la 3ème année suivant l'année d'acquisition.

10. En application de la loi N°78-017 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, l'adhérent est informé que ses réponses au questionnaire figurant dans le bulletin d'adhésion sont nécessaires au traitement et à la délivrance de la carte. Les informations ainsi recueillies ainsi que celles collectées ultérieurement au travers de l'utilisation de la carte feront l'objet de traitements automatisés effectués à partir des informations collectées et pourront être communiquées à des partenaires contractuellement liés à La Wetterenoise, pour la mise en œuvre d'actions commerciales. Les adhérents pourront recevoir des propositions commerciales émanant de Lowy by La Wetterenoise. L'adhérent est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification chez la société gestionnaire des Lowy d'Or sur les renseignements le concernant détenus par Lowy by La Wetterenoise et qui font l'objet d'un traitement informatique. Ce droit d'accès et de rectification peut être exercé par email [privilege@lowy.be](mailto:privilege@lowy.be) ou par courrier auprès du Service Clientèle Carte « PRIVILEGE », 55 Rue de Birmingham, 1080 Bruxelles. Par la signature de son bulletin d'adhésion, l'adhérent déclare avoir pris connaissance des conditions « PRIVILEGE ».
11. Tout manquement au règlement de la Carte « PRIVILEGE » toute utilisation abusive des avantages offerts par le programme, tout comportement préjudiciable aux intérêts de la société gestionnaire, toute falsification des informations transmises par un adhérent ou par un tiers agissant pour le compte d'un adhérent entraînera de plein droit la radiation du dit adhérent, l'annulation de ses points ou des avantages qu'il aurait obtenus, sans compensation d'aucune sorte.
12. Les présentes conditions générales sont susceptibles d'évolutions et de modifications à tout moment et sans préavis de la part de La Wetterenoise. Pour prendre connaissance des éventuels changements qui auraient été apportés aux présentes conditions, il vous suffit de consulter le dernier exemplaire mis à jour sur internet à l'adresse [www.lowy.be](http://www.lowy.be) ou dans l'un des points de vente

Consultez les informations sur la Carte « PRIVILEGE » et Lowy by La wetterenoise en vous connectant au site [www.lowy.be](http://www.lowy.be) .